



On s'abonne chez Mr.
H. FISCHER libraire à
Lausanne, et à tous
les Bureaux de Poste
de la Suisse.

L'AMI DE LA VÉRITÉ, JOURNAL DU CANTON DE VAUD.

Tout ce qui concerne
la rédaction doit être
envoyé, franc de port,
à Lausanne, chez Mr.
BÉGUE DE ST. GENIÈS,
Avocat, Rédacteur.

SITUATION POLITIQUE du 18 au 22 Janvier 1823.

Des dépêches particulières venaient d'être envoyées par la Russie, l'Autriche et la Prusse à leurs ambassadeurs à Madrid, mais le gouvernement espagnol a fait sur le champ donner des passeports aux ambassadeurs de ces trois puissances, et leur a adressé, tant à elles qu'au ministère de S. M. Louis XVIII à Paris, une réponse fière et juste, digne d'un peuple héroïque, et où l'on peut voir déjà l'heureux présage du triomphe de sa liberté!....

SUISSE.

On lit dans le Courrier Français l'article suivant: « On va établir sur le lac de Constance un bâtiment à vapeur, à l'instar du paquebot qui naviguera à la fin de l'hiver sur le lac Léman. C'est le même constructeur Américain, M. Ghurch, qui est chargé des deux entreprises. Un semblable établissement ne tardera pas à s'introduire sur le lac des Quatre - Cantons, dont les rives sont dépourvues de routes, et dont la navigation est extrêmement difficile. On en sent surtout le besoin depuis que la route du St. Gothard a été élargie et ouverte au roulage. »

Les biens du collège de St. Michel de Fribourg, dévolus à l'ordre des Jésuites, sont évalués à deux millions de livres, faisant environ 2960,000 fr. de France. Les dépenses avouées de l'établissement ne montent pas à la moitié du revenu des fonds.

BERNE, 17 Janvier.

M. le chevalier de Viergol, ambassadeur espagnol auprès de la Confédération Suisse, qui venait d'être rappelé par son gouvernement, a été trouvé mort dans son lit, le 17 au matin; la veille il était en parfaite santé. On le regrette généralement.

FRANCE.

PARIS, 15 Janvier.

On dit qu'une partie des soldats et sous-officiers qui, ayant fini leur temps au 31 Janvier, avaient reçu leur congé, étaient convenus entre eux de passer dans les rangs des constitutionnels espagnols; mais on fut prévenu à temps de leur désir, et ils furent congédies quelques jours plus tôt. On les reconduisit sous escorte jusqu'à eux.

Les fonds avaient éprouvé un léger mouvement de hausse d'après les dernières nouvelles de Madrid, et la déclaration des puissances qui laissaient du moins l'espérance de voir éloigner pour le moment les apparences de guerre; mais l'incertitude de savoir comment serait conçue la réponse de l'Espagne entretenait hier une espèce de stagnation à la bourse, quand tout-à-coup, après la clôture du parquet, se répandit la nouvelle qu'un courrier arrivé à la maison de Rothschild, et parti de Madrid le 8 Janvier avait apporté la réponse du gouvernement espagnol, qui déclarait ne pouvoir s'occuper d'aucun changement quelconque à sa constitution avant l'époque fixée par la constitution elle-même pour ce grand travail, laquelle expire en 1824. Le désir manifesté en même-temps de voir maintenir la paix avait engagé, ajoutait-on, les ambassadeurs des puissances à prendre sur eux de demander à leurs cours de nouvelles instructions. Cette nouvelle fit aussitôt hausser les fonds. Mais malheureusement ce n'était encore qu'un faux bruit répandu par les agioleurs pour opérer une hausse factice.

L'affaire du gouvernement espagnol contre M. Ouvrard et Rougemont de Lowemberg, dont le tribunal de police correctionnelle devait s'occuper aujourd'hui a été remise à quinzaine.

L'Etoile toujours prophétique, dit à ce sujet: « Dans quinze jours la question du gouvernement de droit et du gouvernement de fait sera décidée ailleurs qu'au tribunal de police correctionnelle, et il est probable que les cortès n'auront plus de représentant à Paris. »

Du 17.

Les fonds publics ont éprouvé hier un mouvement de baisse très-prononcé. Les trois dépêches que nous allons rapporter en ont été la cause. Ce qui constitue une différence essentielle entre ces dépêches et la circulaire qui les a précédées c'est qu'on y exprime une des conditions que l'on met au

maintien des relations amicales avec l'Espagne. Il faut, dit-on, que le roi soit rendu à une entière liberté. Il ne reste plus qu'à savoir quelle est la preuve que l'on exige de cette liberté.

Dépêche de M. le prince de Metternich, au chargé d'affaires d'Autriche à Madrid, en date de Vérone, le 14 Décembre 1822.

La situation dans laquelle se trouve la monarchie espagnole, à la suite des événements qui s'y sont passés depuis deux ans, était un objet de trop haute importance pour ne pas avoir sérieusement occupé les cabinets réunis à Vérone. L'empereur, notre auguste maître, a voulu que vous fussiez informé de sa manière d'envisager cette grave question; et c'est pour cet effet que je vous adresse la présente dépêche.

Le révolution d'Espagne a été jugée par nous dès son origine. Seul les décrets éternels de la Providence, le bien ne peut pas plus naître pour les Etats que pour les individus, de l'oubli des premiers devoirs imposés à l'homme dans l'ordre social; ce n'est pas par de coupables illusions, pervertissant l'opinion, égarant la conscience des peuples, que doit commencer l'amélioration de leur sort; et la révolte militaire ne peut jamais former la base d'un gouvernement heureux et durable.

La révolution d'Espagne, considérée sous le seul rapport de l'influence funeste qu'elle a exercée sur le royaume qui l'a subie, serait un événement digne de toute l'attention et de tout l'intérêt des souverains étrangers, car la prospérité ou la ruine d'un des pays les plus intéressants de l'Europe ne saurait être à leurs yeux une alternative indifférente; les ennemis seuls de ce pays, s'il pouvait en avoir, auraient le droit de regarder avec froideur les convulsions qui le déchirent. Cependant une juste répugnance à toucher aux affaires intérieures d'un Etat indépendant, déterminerait peut-être ces souverains à ne pas se prononcer sur la situation de l'Espagne, si le mal opéré par sa révolution s'était concentré et pouvait se concentrer dans son intérieur. Mais tel n'est pas le cas: cette révolution, ayant même d'être parvenue à sa maturité, a provoqué déjà de grands désastres dans d'autre pays; c'est elle qui, par la contagion de ses principes et de ses exemples, et par les intrigues de ses principaux artisans, a créé les révoltes de Naples et de Piémont, c'est elle qui aurait embrasé l'Italie tout entière, menacé la France, compromis l'Allemagne, sans l'intervention des puissances qui ont préservé l'Europe de ce nouvel incendie. Partout, les funestes moyens employés en Espagne pour préparer et exécuter la révolution, ont servi de modèle à ceux qui se flattent de lui ouvrir de nouvelles conquêtes. Partout la constitution espagnole est devenue le point de réunion et le cri de guerre d'une faction conjurée contre la sûreté des trônes et contre le repos des peuples.

Le mouvement dangereux que la révolution d'Espagne avait imprimé à tout le midi de l'Europe a mis l'Autriche dans la pénible nécessité de recourir à des mesures peu d'accord avec la marche pacifique qu'elle aurait voulu invariablement poursuivre. Elle a vu une partie de ses Etats entourée de séditions, cernée par des complots incendiaires, à la veille même d'être attaquée par des conspirations dont les premiers essaies se dirigeaient contre ses frontières. Ce n'est que par de grands efforts et de grands sacrifices que l'Autriche a pu rétablir la tranquillité en Italie, et déjouer les projets dont le succès n'eût été rien moins qu'indifférent pour le sort de ses propres provinces. S. M. I. ne peut d'ailleurs que soutenir dans les questions relatives à la révolution d'Espagne les mêmes principes qu'elle a toujours hautement manifestés. Dans l'absence même de tout danger direct pour les peuples confiés à ses soins, l'empereur n'hésitera jamais à désavouer et à réprover ce qu'il croit faux, pernicieux et condamnable dans l'intérêt général des sociétés humaines. Fidèle au système de conservation et de paix pour le maintien duquel elle a contracté avec ses augustes alliés des engagements inviolables, S. M. ne cessera de regarder le désordre et les bouleversements, quelque partie de l'Europe qui puisse en être la victime, comme un objet de vives sollicitude pour tous les gouvernemens, et chaque fois que l'empereur pourra se faire entendre dans le tumulte de ces crises déplorables, il croira avoir rempli un devoir dont aucune considération ne saurait le dispenser. Il me serait difficile de croire, M. le comte, que le jugement énoncé par S. M. I. sur les événemens qui se passent en Espagne puisse être mal compris ou mal interprété dans ce pays. Aucun objet d'intérêt particulier, aucun choc de prétentions réciproques, aucun sentiment de méfiance ou de jalousie ne saurait inspirer à notre cabinet une pensée en opposition avec le bien-être de l'Espagne.

La maison d'Autriche n'a qu'à remonter à sa propre histoire pour y trouver les plus puissans motifs d'attachement, d'égard et de bien-

veillance, pour une nation qui peut se rappeler avec un juste orgueil ces siècles de glorieuse mémoire où le soleil n'avait point de couchant pour elle ; pour une nation qui, forte de ses institutions respectables, de ses vertus héréditaires, de ses sentiments religieux, de son amour pour ses rois, s'est illustrée dans tous les tems par un patriotisme toujours loyal, toujours généreux et bien souvent héroïque. A une époque peu éloignée de nous, cette nation, a encore éponné le monde par le courage, le dévouement et la persévérence qu'elle a opposés à l'ambition usurpatrice qui prétendait la priver de ses monarques et de ses lois ; et l'Autriche n'oubliera jamais combien la noble résistance du peuple espagnol lui a été utile dans un moment de grand danger pour elle-même.

Ce n'est donc pas sur l'Espagne, comme nation, ni comme puissance, que peut porter le langage sévère dicté à S. M. I. par sa conscience et par la force de la vérité, il ne s'applique qu'à ceux qui ont ruiné et défiguré l'Espagne, et qui persistent à prolonger ses souffrances.

En se réunissant à Vérone à ses augustes alliés, S. M. I. a eu le bonheur de retrouver dans leurs conseils les mêmes dispositions bienveillantes et désintéressées qui ont constamment guidé les siens. Les paroles qui partiront pour Madrid constateront ce fait, et ne laisseront aucun doute sur l'empressement sincère des puissances à servir la cause de l'Espagne, en lui démontrant la nécessité de changer de route. Il est certain que les embarras qui l'accablent se sont accrus depuis peu dans une progression effrayante. Les mesures les plus rigoureuses, les expédiées les plus hasardées ne peuvent plus faire marcher son administration. La guerre civile est allumée dans plusieurs de ses provinces ; ses rapports avec la plus grande partie de l'Europe sont dérangés ou suspendus ; ses relations même avec la France ont pris un caractère si problématique, qu'il est permis de se livrer à des inquiétudes sérieuses sur les complications qui peuvent en résulter ?

Un pareil état de choses ne justifierait-il pas les plus sinistres présomptions ?

Tout espagnol éclairé sur la véritable situation de sa patrie, doit sentir que pour briser les chaînes qui pèsent aujourd'hui sur le monarque et sur le peuple, il faut que l'Espagne mette un terme à cet état de séparation du reste de l'Europe, dans lequel les derniers événements l'ont jetée. Il faut que des rapports de confiance et de franchise se rétablissent entre elle et les autres gouvernemens ; rapports qui, en garantissant d'un côté sa ferme intention de s'associer à la cause commune des monarchies européennes, puissent lui fournir de l'autre côté les moyens de faire valoir sa volonté réelle, et d'écartier tout ce qui peut la dénaturer ou la comprimer. Mais pour arriver à ce but, il faut que son roi soit libre, non-seulement de cette liberté personnelle que tout individu peut réclamer sous le règne des lois, mais de celle dont un souverain doit jouir pour remplir sa haute vocation. Le roi d'Espagne sera libre du moment qu'il aura le pouvoir de faire cesser les malheurs de son peuple, de ramener l'ordre et la paix dans son royaume, de s'entourer d'hommes également dignes de sa confiance par leurs principes et par leurs lumières, de substituer enfin à un régime reconnu impraticable par ceux mêmes que l'égoïsme ou l'orgueil y tiennent encore attaché, un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seraient heureusement combinés avec les vrais intérêts et les voeux légitimes de toutes les classes de la nation. Lorsque ce moment sera venu, l'Espagne fatiguée de sa longue tourmente, pourra se flatter de rentrer en pleine possession des avantages que le ciel lui a départs et que le noble caractère de ses habitans lui assure ; elle verra renaitre les liens qui l'unissaient à toutes les puissances européennes, et S. M. I. se félicitera de n'avoir plus à lui offrir que les vœux qu'elle forme pour sa prospérité et tous les bons services qu'elle sera en état de rendre à un ancien ami et allié.

Vous ferez de la présente dépêche, M. le comte, l'usage le plus approprié aux circonstances dans lesquelles vous vous trouverez en la recevant. Vous êtes autorisé à en faire lecture au ministre des affaires étrangères, ainsi qu'à lui en donner copie, s'il le demande.

Dépêche de M. le comte de Bernstorff au chargé d'affaires de Prusse à Madrid, en date de Vérone, le 22 Novembre

Monsieur,

Au nombre des objets qui fixaient l'attention et réclamaient la sollicitude des souverains et cabinets réunis à Vérone, la situation de l'Espagne, et ses rapports avec le reste de l'Europe ont occupé une première place.

Vous connaissez l'intérêt que le roi, notre auguste maître, n'a jamais cessé de prendre à S. M. catholique, et à la nation espagnole.

Cette nation si distinguée par la loyauté et l'énergie de son caractère, illustrée par tant de siècles de gloire et de vertus, et à jamais célèbre par le noble dévouement et l'héroïque persévérance qui l'ont fait triompher des efforts ambitieux et oppresseurs de l'usurpateur du trône de France, a des titres trop anciens et trop fondés à l'intérêt et à l'estime de l'Europe entière pour que les souverains puissent regarder avec indifférence les malheurs qui l'accablent, et ceux dont elle est menacée.

L'événement le plus déplorable est venu subvertir les antiques bases de la monarchie espagnole, compromettre le caractère de la nation, attaquer et empoisonner la prospérité publique dans ses premières sources.

Une révolution, sortie de la révolte militaire, a soudainement rompu tous les liens du devoir, renversé tout ordre légitime et décomposé les éléments de l'édifice social, qui n'a pu tomber sans couvrir le pays entier de ses décombres.

On crut pouvoir renverser cet édifice, en arrachant à un souverain, déjà dépouillé de toute autorité réelle et de toute liberté de volonté, le rétablissement de la constitution des cortés de l'année 1822, qui, confondant tous les éléments et tous les pouvoirs, ne partant que du seul principe d'une opposition permanente et légale contre le gouvernement, devait nécessairement détruire cette autorité centrale et tutélaire, qui fait l'essence du système monarchique.

L'événement n'a pas tardé à faire connaître à l'Espagne les fruits d'une aussi fatale erreur.

La révolution, c'est-à-dire le déchaînement de toutes les passions

contre l'ancien ordre de choses, loin d'être arrêtée ou comprimée, a pris un développement aussi rapide qu'effrayant. Le gouvernement paralysé, n'a plus eu aucun moyen ni de faire le bien, ni d'épêcher ou d'arrêter le mal. Tous les pouvoirs se trouvent concentrés, cumulés et confondus dans une assemblée unique. Cette assemblée n'a présenté qu'un conflit d'opinions et de vues, et un froissement d'intérêts et de passions, au milieu desquels les propositions et les résolutions les plus disparates se sont constamment croisées, combattues ou neutralisées. L'ascendant des funestes doctrines d'une philosophie désorganisatrice n'a, pu qu'augmenter l'égarement général, jusqu'à ce que, selon la pente naturelle des choses, toutes les notions d'une saine politique fussent abandonnées pour de vaines théories, et tous les sentiments de justice et de modération sacrifiés aux rêves d'une fausse liberté. Dès-lors des institutions établies sous le prétexte d'offrir des garanties contre l'abus de l'autorité, ne furent plus que des instruments d'injustice et de violence, et un moyen de couvrir ce système tyranique d'une apparence légale.

L'on n'hésita plus à abolir sans ménagement les droits les plus anciens et les plus sacrés ; à violer les propriétés les plus légitimes, et à dépouiller l'église de la dignité, de ses prérogatives et de ses possessions. Il est permis de croire que le pouvoir despote exercé par une faction pour le malheur du pays, se serait plutôt brisé entre ses mains, si les déclarations trompeuses sorties de la tribune, les vociférations féroces des clubistes, et la licence de la presse n'avaient pas compromis l'opinion et étouffé la voix de la partie saine et raisonnable de la nation espagnole qui, l'Europe ne l'ignore pas, en forme l'immense majorité. Mais la mesure de l'injustice a été comblée, et la patience des Espagnols fidèles paraît enfin avoir trouvé son terme. Déjà le mécontentement éclate sur tous les points du royaume, et des provinces entières sont embrasées par le feu de la guerre civile.

Au milieu de cette cruelle agitation, l'on voit le souverain du pays réduit à une impuissance absolue, dépouillé de toute liberté d'action et de volonté, prisonnier dans sa capitale, séparé de tout ce qui lui restait de serviteurs fidèles, abreuvié de dégoûts et d'insultes, et exposé du jour au lendemain à des attentats dont la faction, si même elle ne les provoque pas sur lui, n'a conservé aucun moyen de le garentir.

Vous, Monsieur, qui avez été témoin de l'origine, des progrès et des résultats de la révolution de l'année 1820, vous êtes à même de reconnaître et d'attester qu'il n'y a rien d'exagéré dans le tableau que je viens d'en tracer rapidement. Les choses en sont venues au point que les souverains réunis à Vérone ont enfin dû se demander quels sont aujourd'hui et quels seront désormais leurs rapports avec l'Espagne.

L'on avait pu se flatter que la maladie affreuse dont l'Espagne se trouve attaquée, éprouverait des crises propres à ramener cette ancienne monarchie à un ordre de choses compatible avec son propre honneur et avec des rapports d'amitié et de confiance avec les autres Etats de l'Europe. Mais cet espoir se trouve jusqu'ici déçu. L'état moral de l'Espagne est aujourd'hui tel, que ses relations avec les puissances étrangères doivent nécessairement se trouver troublées ou interverties. Des doctrines subversives de tout ordre social y sont hautement prêchées et protégées. Des insultes contre les premiers gouvernemens de l'Europe remplissent impunément les journaux. Les sectaires de l'Espagne font courir leurs émissaires pour associer à leurs travaux ténébreux tout ce qu'il y a dans les pays étrangers de conspirateurs contre l'ordre public et contre l'autorité légitime.

L'effet inévitable de tant de désordre se fait surtout sentir dans l'altération des rapports entre la France et l'Espagne. L'irritation qui en résulte est de nature à donner les plus justes alarmes pour la paix entre les deux royaumes. Cette considération suffirait pour déterminer les souverains réunis à rompre le silence sur un état de choses qui, d'un jour à l'autre, peut compromettre la tranquillité de l'Europe.

Le gouvernement espagnol veut-il apporter des remèdes à des maux aussi palpables et aussi notoires ? Veut-il et peut-il prévenir ou réprimer les effets hostiles et les provocations insultantes qui résultent pour les gouvernemens étrangers de l'attitude que la révolution lui a donnée et du système qu'elle a établi ?

Nous concevons que rien ne doit être plus contraire aux intentions de S. M. C. que de se voir placée dans une position aussi pénible envers les gouvernemens étrangers ; mais c'est précisément parce que ce monarque, seul organe authentique et légitime entre l'Espagne et les autres puissances de l'Europe, se trouve privé de sa liberté et enchaîné dans ses volontés, que ces puissances voient leurs rapports avec l'Espagne dénaturés et compromis.

Ce n'est pas aux cours étrangères à juger qu'elles institutions répondent le mieux au caractère, aux mœurs et aux besoins de la nation espagnole ; mais il leur appartient indubitablement de juger des effets que des expériences de ce genre produisent par rapport à elles, et d'en laisser dépendre leurs déterminations et leur position future envers l'Espagne. Or, le Roi notre maître, est d'opinion que pour conserver et rassoir sur des bases solides ses relations avec les puissances étrangères, le gouvernement espagnol ne saurait faire moins que d'offrir à ces derniers des preuves non-équivoques de la liberté de S. M. Catholique, et une garantie suffisante de son intention et de sa faculté d'écartier les causes de nos griefs, et de nos trop justes inquiétudes à son égard.

Le roi vous ordonne, Monsieur, de ne pas dissimuler cette opinion au ministère espagnol, mais de lui faire lecture de la présente dépêche, d'en laisser une copie entre ses mains et de l'inviter à s'expliquer franchement et clairement sur ce qui en fait l'objet.

Agréez, etc.

Dépêche de M. le comte de Nesselrode, au chargé d'affaires de Russie à Madrid, en date de Vérone, le 14 26 Novembre 1822.

Les souverains et les plénipotentiaires réunis à Vérone dans la ferme intention de consolider de plus en plus la paix dont jouit l'Europe et de prévenir tout ce qui pourrait compromettre cet état de tranquillité générale, devaient dès le moment où ils se sont assemblés, porter un regard inquiet et attentif sur une antique monarchie que des troubles

intérieurs agitent depuis deux ans, et qui ne peut qu'exciter à un égal degré la sollicitude, l'intérêt et les appréhensions des autres puissances.

Lorsqu'au mois de Mars 1820, quelques soldats parjures tournèrent leurs armes contre le souverain et la patrie, pour imposer à l'Espagne des lois que la raison publique de l'Europe, éclairée par l'expérience de tous les siècles, frappait de la plus haute improbation, les cabinets alliés et nommément celui de Saint-Pétersbourg, se hâtèrent de signaler les malheurs qu'entraineraient après elles des institutions qui consacraient la révolte militaire par le mode de leur établissement.

Ces craintes ne furent que trop tôt complètement justifiées. Ce ne sont plus des théories ni des principes qu'il s'agit ici d'examiner et d'approuver. Les faits parlent, et quel sentiment leur témoignage ne doit-il pas faire éprouver à tout espagnol qui conserve encore l'amour de son roi et de son pays? Que de regrets s'attachent à la victoire des hommes qui ont opéré la révolution d'Espagne.

Depuis près de trois ans, les puissances alliées s'étaient toujours flattées que le caractère espagnol, ce caractère si constant et si généreux dès qu'il s'agit du salut de la patrie, et naguère si héroïque quand il luttait contre un pouvoir enfanté par la révolution, se réveillerait enfin jusqu'à dans les hommes qui avaient eu le malheur d'être infidèles aux nobles souvenirs que l'Espagne peut citer avec orgueil à tous les peuples de l'Europe. Elles s'étaient flattées que le gouvernement de S. M. C., détrôné par les premières leçons d'une expérience fatale, prendrait des mesures, si non pour arrêter d'un commun accord tant de maux qui déjà se débordaient de toutes parts, au moins pour jeter les fondemens d'un système réparateur, et pour assurer graduellement au trône ses droits légitimes et ses prérogatives nécessaires; aux sujets une juste protection; aux propriétés d'indispensables garanties. Mais cet espoir a été complètement déçu. Le temps n'a fait qu'amener de nouvelles injustices; les violences se sont multipliées; le nombre des victimes a grossi dans une effrayante proportion, et l'Espagne a déjà vu plus d'un guerrier, plus d'un citoyen fidèle porter sa tête sur un échafaud.

C'est ainsi que la révolution du 9 Mars avançait de jour en jour la ruine de la monarchie espagnole, lorsque deux circonstances particulières vinrent appeler sur elle la plus sérieuse attention des gouvernements étrangers.

Un milieu d'un peuple pour qui le dévouement à ses rois est un besoin et un sentiment héritaire; qui, pendant six années consécutives, a versé le sang le plus pur pour reconquérir son monarque légitime, ce monarque et son auguste famille viennent d'être réduits à un état de captivité noire et presqu'absolu. Ses frères, contraints de se justifier, sont menacés journallement du cachot ou du glaive, et d'imperieuses représentations lui ont interdit, avec son épouse mourante, la sortie de la capitale.

D'autre part, après les révoltes de Naples et du Piémont, que les conspirateurs espagnols ne cessent de représenter comme leur ouvrage, on les entend annoncer que leurs plans de bouleversements n'ont pas de limites. Dans un pays voisin, ils s'efforcent avec une persévérance que rien ne décourage, à faire naître les troubles et la rébellion. Dans des Etats plus éloignés, ils travaillent à se créer des complices; l'activité de leur prosélytisme s'étend partout, et partout elle prépare les mêmes désastres.

A l'époque où un déplorable succès couronna leur entreprise, l'intégrité de la monarchie espagnole formait l'objet des soins de son gouvernement. Toute la nation protégeait les vœux de S. M. catholique, toute l'Europe lui avait offert une intervention amicale pour rassoir sur des bases solides l'autorité de la métropole dans les contrées lointaines qui avaient jadis fait sa richesse et sa force. Encouragées par un funeste exemple à persévéérer dans la révolte, les provinces, où elle avait déjà éclaté, trouvèrent dans les événements du mois de Mars, la meilleure apologie de la désobéissance, et celles qui restaient encore fidèles, et séparèrent aussitôt de la mère-patrie, justement effrayées du despotisme qui allait peser sur son infortuné souverain et sur un peuple que d'imprévoyantes innovations condamnaient à parcourir tout le cercle des calamités révolutionnaires.

Au déchirement de l'Amérique ne tardèrent point à se joindre les maux inséparables d'un état de choses où tous les principes constitutifs de l'ordre social avaient été mis en oubli.

L'anarchie parut à la suite de la révolution, le désordre à la suite de l'anarchie. De longues années d'une possession tranquille cessèrent bientôt d'être un titre suffisant de propriété; bientôt les droits les plus solennels furent révoqués en doute; bientôt des emprunts ruineux et des contributions sans cesse renouvelées, attaquèrent à la fois la fortune publique et les fortunes particulières. Comme aux jours dont l'idée seule fait encore frissonner l'Europe, la religion fut dépouillée de son patrimoine; le trône du respect des peuples, la majesté royale outragée; l'autorité transportée dans des réunions où les passions aveugles de la multitude s'arrachaient les rênes de l'Etat. Enfin comme à ces mêmes jours de deuil si malheureusement reproduits en Espagne, on vit au 7 Juillet le sang couler dans la demeure des rois et une guerre civile embraser la Péninsule.

Une telle conduite devait forcément exciter l'animadversion générale. Les cabinets qui désirent sincèrement le bien de l'Espagne, lui manifestent depuis deux ans leur pensée, par la nature des rapports qu'ils entretiennent avec son gouvernement. La France se voit obligée de confier à une armée la garde de ses frontières, et peut-être faudrait-il qu'elle lui confie également le soin de faire cesser les provocations dont elle est l'objet. L'Espagne elle-même se soulève en partie contre un régime qui repousse ses mœurs, la loyauté connue de ses habitants, et ses traditions toutes monarchiques.

Dans cet état de choses, l'empereur, notre auguste maître, s'est décidé à faire une démarche qui ne pourra laisser à la nation espagnole aucun doute sur ses véritables intentions, ni sur la sincérité des vœux qu'il forme pour son honneur.

Il est à craindre que les dangers, toujours plus réels du voisinage, ceux qui planent sur la famille royale, et les justes griefs d'une puissance limitrophe, ne finissent par amener entre elle et l'Espagne les plus graves complications.

C'est là l'extrémité fâcheuse que S. M. I. voudrait prévenir, s'il est

possible; mais tant que le roi sera hors d'état de témoigner librement sa volonté, tant qu'à la faveur d'un ordre de choses déplorable, des artisans de révolution, liés par un pacte commun à ceux des autres contrées de l'Europe, chercheront à troubler son repos, est-il au pouvoir de l'empereur, est-il au pouvoir d'aucun monarque d'améliorer les relations du gouvernement espagnol avec les puissances étrangères?

D'un autre côté, combien ce but essentiel ne serait-il pas facile à atteindre, si le roi recouvrirait avec son entière liberté le moyen de mettre un terme à la guerre civile, de prévenir la guerre étrangère, et de s'entourer des plus éclairés et des plus fidèles de ses sujets pour donner à l'Espagne les institutions que demandent ses besoins et ses vœux légitimes.

Alors affranchie et calmée elle ne pourrait qu'inspirer à l'Europe la sécurité dont elle jouirait elle-même; et alors aussi les puissances qui réclament aujourd'hui contre la conduite de son gouvernement, s'empresseraient de rétablir avec elle des rapports d'amitié véritable et de mutuelle bienveillance.

Il y a long-temps que la Russie signale ces grandes vérités à l'attention des Espagnols. Jamais leur patriotisme n'eut de plus hautes destinées à remplir. Quelle gloire pour eux de vaincre une seconde fois la révolution, et de prouver qu'elle ne saurait exercer d'empire durable sur cette terre où d'anciennes vertus, un fond indéchirable d'attachement aux principes qui garantissent la durée des sociétés, et le respect d'une sainte religion, finiront toujours par triompher des doctrines subversives et des séductions mises en œuvre pour étendre leur fatale influence. Déjà une partie de la nation s'est prononcée. Il ne tient qu'à l'autre de s'unir dès à présent à son roi pour délivrer l'Espagne, pour la sauver, pour lui assigner dans la famille européenne une place d'autant plus honorable qu'elle aurait été arrachée, comme en 1814, au triomphe désastreux d'une usurpation militaire.

Eu vous chargeant, M. le comte, de faire part aux ministres de S. M. C. des considérations développées dans cette dépêche. L'empereur se plaît à croire que ses intentions et celle de ses alliés ne seront pas méconnues. En vain la malveillance essayerait-elle de les présenter sous les couleurs d'une ingérence étrangère, qui prétendrait dicter des lois de l'Espagne.

Exprimer le désir de voir cesser une longue tourmente, de soustraire au même joug un monarque malheureux, et un des premiers peuples de l'Europe, d'arrêter l'effusion du sang, de favoriser le rétablissement d'une administration tout-à-la-fois sage et nationale; certes, ce n'est point atteindre à l'indépendance d'un pays; ni établir un droit d'intervention contre lequel une puissance quelconque ait raison de s'élever. Si S. M. I. nourrissait d'autres vues, il ne dépendrait que d'elle et de ses alliés de laisser la révolution d'Espagne achever son ouvrage. Bientôt tous les germes de prospérité, de richesse et de force, seraient détruits dans la Péninsule; et si la nation espagnole pouvait aujourd'hui supposer ces dessins hostiles, ce serait dans l'indifférence et dans l'immobilité seules qu'elle devrait en trouver la preuve.

La réponse qui sera faite à la présente déclaration va résoudre des questions de la plus haute importance. Vos instructions de ce jour vous indiquent la détermination que vous aurez à prendre si les dispositions de l'autorité publique à Madrid rejettent le moyen que vous leur offrirez d'assurer à l'Espagne un avenir tranquille et une gloire impérissable.

Du 18.

Les nouvelles arrivées d'Espagne ont occasionné aujourd'hui une nouvelle baisse dans les fonds publics, parce qu'on a pensé généralement que la réponse du gouvernement espagnol rendait à peu près inévitable une guerre que réprouve l'opinion publique.

Du 19.

Le gouvernement des cortès d'Espagne a envoyé une circulaire à tous ses ministres accrédités près des cours étrangères, avec l'injonction de demander leurs passeports, et de revenir à Madrid.

Les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse, au lieu de réponses, ont reçu leurs passeports. Ils avaient laissé dix jours aux cortès. La fermentation était extrême à Madrid, le 10. Tous les corps de la ville, la Municipalité, les milices, ont présenté des adresses aux cortès, qui toutes respirent le langage le plus énergique. On ne croit pas que M. le comte de Lagarde puisse rester à Madrid. Ses instructions lui laissent la possibilité de se déterminer à demander ses passeports.

ESPAGNE.

MADRID, 6 Janvier.

Nos inquiétudes relativement aux intentions de l'Angleterre se sont promptement dissipées.

On est maintenant sur le point de conclure avec le ministre plénipotentiaire anglais, des négociations de la plus haute importance, qui uniront les deux nations de la manière la plus intime. La commission des cortès à qui cette affaire a été renvoyée, doit faire son rapport demain; il est entièrement favorable aux demandes du cabinet de St. James.

Le conseil des inspecteurs généraux présidé par M. le ministre de la guerre, a approuvé les offres de cinquante mille habillemens pour les troupes, faites par une compagnie anglaise.

Les réquisitions de chevaux sont terminées; elles ont produit 15 mille chevaux pour la cavalerie légère, 10 mille pour la cavalerie de ligne et 3,000 pour le train d'artillerie.

(*Du 10 Janvier. Par voie extraordinaire.*)

Cortès extraordinaires (Séance du 9 Janvier).

Au commencement de la séance, un rapport de la com-

mission de crédit public donne lieu à une discussiou assez étendue. Lorsque tous les ministres ont été introduits dans la salle, le président prononce la suspension de cette discussion : alors le ministre des affaires étrangères prend la parole dans les termes suivans :

Le gouvernement de S. M. a reçu des cours de Paris, de Vienne, de Berlin et de St. Pétersbourg, des communications auxquelles il vient de faire la réponse qui lui paraît la plus convenable et la plus conforme à l'honneur national. Quoique le gouvernement sache que ce sujet n'est point de ceux qui réclament nécessairement la participation des cortès, il croiroit néanmoins manquer aux sentimens de fraternité qui l'unissent au congrès national, s'il ne lui donnait pas connaissance de cette affaire. Par la même raison, il a voulu en rendre compte en séance publique, pour que toute la nation soit instruite du contenu de ces documens, et aussi parce que le gouvernement français a eu soin de rendre publique la communication qu'il a faite au comte de Lagarde. Si les cortès y consentent, je donnerai lecture de ces documens.

Le ministre monte alors à la tribune, et lit la note communiquée par le gouvernement français. Il donne ensuite lecture de la réponse faite à cette note par le gouvernement espagnol laquelle est conçue ainsi qu'il suit :

Réponse à la note du ministre de France.

« Je transmets au ministre plénipotentiaire de S. M. à Paris l'ordre royal suivant.

« Le gouvernement de S. M. C. vient de recevoir communication d'une note remise par celui de S. M. très-chrétienne à son ministre plénipotentiaire à Madrid, j'adresse à V. Exc. une copie officielle de ce document pour sa gouverne.

« Le gouvernement de S. M. C. aura peu d'observations à faire à cette note ; mais pour que V. Exc. ne se trouve point embarrassée au sujet de la conduite que vous devez tenir dans ces circonstances, il est de son devoir de vous manifester franchement ses sentimens et ses résolutions.

« Le gouvernement n'a jamais ignoré que les institutions adoptées librement et spontanément par l'Espagne, porteraient ombrage à beaucoup de cabinets de l'Europe, et seraient l'objet des délibérations du congrès de Vérone ; mais, sûr de ses principes, et appuyé sur la résolution de défendre à tout prix son système politique actuel et l'indépendance nationale, il a entendu tranquillement le résultat de ces conférences.

« L'Espagne est régie par une constitution promulguée, acceptée et jurée en 1812, et reconnue par toutes les puissances qui se réunirent au congrès de Vérone. Des conseillers perfides furent cause que S. M. C. le roi Ferdinand VII ne jura pas, à sa rentrée en Espagne, ce code fondamental que toute la nation voulait, et qui fut détruit par la force, sans réclamation aucune de la part des puissances qui l'avaient reconnu ; mais l'expérience de six années, et la volonté générale, engagèrent en 1820 S. M. à s'identifier avec les désirs des Espagnols.

« Ce ne fut pas Monsieur, une insurrection militaire qui établit ce nouvel ordre de choses au commencement de 1820. Les braves qui se prononcèrent à l'île de Léon, et successivement dans les autres provinces, ne furent que l'organe de l'opinion et des vœux généraux.

« Il était naturel que cet ordre de choses fit des mécontents ; c'est une conséquence inévitable de toute réforme qui suppose la correction des abus. Il y a toujours dans toute nation, dans tout état, des individus qui ne peuvent se soumettre à l'empire de la justice.

« L'armée d'observation que le gouvernement français maintient sur les Pyrénées, ne peut calmer les désordres qui affligent l'Espagne. L'expérience a démontré au contraire que l'existence du soi-disant cordon sanitaire, qui prit depuis le nom d'armée d'observation, a servi à alimenter les folles espoirées des fanatiques qui poussèrent en différentes provinces le cri de rébellion, en les flattant de l'espoir d'une prochaine invasion de notre territoire.

« Comme les principes, les vues ou les craintes qui ont influé sur la conduite des cabinets qui se sont réunis au congrès de Vérone, ne peuvent servir de règle au cabinet espagnol, il s'abstient, pour le moment, de répondre à ce qui, dans les instructions du comte de Lagarde, a rapport à ces conférences.

« Les jours de calme et de tranquillité que le gouvernement de S. M. T. C. désire pour la nation, ne sont pas moins souhaités, désirés, invoqués par elle et par son gouvernement. Convaincus tous les deux que le remède à leurs maux est l'ouvrage du temps et de la constance, ils s'efforcent, autant qu'ils le doivent, d'en accélérer les effets également utiles et salutaires.

« Le gouvernement espagnol apprécie à leur juste valeur les offres que lui fait S. M. T. C. de tout ce qui pourra contribuer à sa félicité ; mais il est persuadé que les moyens et

les précautions adoptées par la France ne peuvent produire que des résultats contraires.

« Les secours que, dans le moment présent, le gouvernement français devrait donner au gouvernement espagnol, sont purement négatifs. Dissolution de son armée des Pyrénées, répression des factieux ennemis de l'Espagne et réfugiés en France, animadversion marquée et décidée contre ceux qui se complaisent à dénigrer de la manière la plus atroce le gouvernement de S. M. C., ainsi que les institutions de l'Espagne et ses cortès, voilà ce qu'exige le droit des gens, droit respecté par toutes les nations civilisées.

« Dire que la France veut le bien-être et le repos de l'Espagne, et tenir toujours allumés les brandons de discorde qui alimentent les maux les plus cruels dont elle est affligée, c'est tomber dans un abîme de contradictions.

« Au reste, quelles que soient les déterminations que le gouvernement de S. M. T. C. jugera à propos de prendre dans ces circonstances, celui de S. M. C. continuera de marcher tranquillement dans la route que lui tracent le devoir, la justice de sa cause, la constance et l'adhésion invariable aux principes constitutionnels qui caractérisent la nation à la tête de laquelle il est placé ; et sans entrer maintenant dans l'analyse des expressions hypothétiques et amphibiologiques des instructions adressées au comte de Lagarde, il conclut, en disant que le repos, la prospérité, et tout ce qui augmente les éléments du bien-être de la nation, ne doit intéresser personne plus vivement qu'elle-même. Adhésion constante à la constitution de 1812, paix avec les nations, et détermination de ne reconnaître le droit d'intervention de la part d'aucune d'elles ; voilà la devise et la règle de sa conduite pour le présent et pour l'avenir.

« V. Exc. est autorisée à lire cette note au ministre des affaires étrangères, et à lui en laisser copie, s'il la demande. La prudence et la sagacité de V. Exc. lui suggéreront la conduite ferme et digne de l'Espagne, qu'elle devra observer dans ces circonstances.

« Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à V. Exc., par ordre de S. M., et je sais cette occasion de lui renouveler les assurances, etc.

« Au palais ; le 9 Janvier 1823. E. SAINT-MICHEL. »
Lecture faite de la réponse au gouvernement français, le ministre lit successivement les trois notes d'Autriche, de Prusse et de Russie, et il communique ensuite la pièce suivante : *Circulaire envoyée aux chargés d'affaires près cours de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg.*

Le gouvernement de S. M. C. vient de recevoir communication d'une note datée du..... à son chargé d'affaires dans cette cour ; il vous en envoie copie pour votre instruction. Ce document, plein de faits défigurés, de suppositions dénigrantes, d'accusations aussi injustes que calomnieuses, et de demandes vagues, ne peut exiger aucune espèce de réponse catégorique et formelle sur chacun de ses points. Le gouvernement espagnol, remettant à une occasion plus opportune de présenter aux nations, d'une manière publique et solennelle, ses sentimens, ses principes, ses résolutions et la justice de la cause d'un peuple généreux, à la tête duquel il se trouve, se contente de dire :

1º. La nation espagnole se régit par une constitution qui a été solennellement reconnue par l'empereur de Russie en 1812.

2º. Les Espagnols amis de leur patrie, qui ont proclamé au commencement de 1820 cette constitution renversée par la violence en 1814, n'ont point été parjures, mais ils ont eu la gloire que personne ne peut souiller, d'avoir été les organes du vœu général ;

3º. Le roi constitutionnel des Espagnes jouit du libre exercice des droits que lui donne le code fondamental et tout ce qu'on allège de contraire à cette assertion, est une invention des ennemis de l'Espagne qui la calomnient pour l'avilir ;

4º. La nation espagnole ne s'est jamais mêlée des institutions ni du régime intérieur d'aucune autre ;

5º. Le remède à apporter aux maux qui peuvent l'affliger n'intéresse qu'elle seule ;

6º. Ces maux ne sont pas les effets de la constitution, mais nous viennent des ennemis qui veulent la détruire ;

7º. La nation espagnole ne reconnaîtra jamais à aucune puissance le droit d'intervenir ni de se mêler de ses affaires ;

8º. Le gouvernement de S. M. ne s'écartera pas de la ligne que lui tracent son devoir, l'honneur national et son adhésion invariable au code fondamental juré dans l'année 1812.

Vous êtes autorisé à communiquer verbalement cet écrit au ministre des affaires étrangères et à lui en laisser copie s'il le réclame. S. M. espère que votre prudence, votre zèle et votre patriotisme, vous inspireront une conduite ferme, digne nom espagnol, et toute à la hauteur des circonstances actuelles.

9 Janvier 1823.

Signé, E. SAINT-MICHEL.

BÉGUE Rédacteur.